

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE
MAURIAC

CANTON DE YDES



MAIRIE D'YDES

☎ 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N° 075-2023- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA FÊTE DES AMIS DE FLEURAC
SAMEDI 29 JUILLET 2023**

Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Mr Guy VIGNAL, représentant l'Association « Les Amis de FLEURAC » en date du 24 juillet 2023,

Considérant que la circulation et le stationnement à proximité des lieux festifs s'avèrent dangereux pour la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits sur la voie communale de FLEURAC, du mardi 25 juillet 2023 à 08 heures au lundi 31 juillet 2023 à 18 heures.(plan joint), à l'exception des véhicules des organisateurs.

Article 2 :

La signalisation correspondante à cette réglementation provisoire sera mise en place et entretenue par les organisateurs de la manifestation.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie Ydes/Champs
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours d'Ydes
- Monsieur Guy VIGNAL, représentant l'Association « Les Amis de FLEURAC ».

Fait à Ydes, le 24 juillet 2023

Le Maire d'Ydes,

Alain DELAGE




Barrières : 

